

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DROITS & OBLIGATIONS

GÉNÉRALITÉS

Pour les droits et obligations des membres, se référer aux Conditions Générales du contrat du club de fitness PureGym au dos du formulaire d'abonnement de PureGym. Chaque membre doit se comporter de façon respectueuse envers les autres membres et le personnel et s'abstenir de tout comportement indécent ou contraire aux bonnes mœurs. Les appels téléphoniques et la prise de photos ou vidéos avec le téléphone portable sont interdits dans l'ensemble du club de fitness PureGym. Pour des raisons d'hygiène, la nourriture est interdite dans le club de fitness PureGym. Il est également interdit d'amener des animaux.

SALLES D'ENTRAÎNEMENT

N'entrez dans les salles d'entraînement qu'avec des chaussures de sport propres réservées aux activités indoor. Les sacs de sport ne sont pas autorisés dans les salles d'entraînement. Durant l'entraînement, vous devez porter une tenue de sport. Il est interdit de s'entraîner torse nu. Pour des raisons d'hygiène, chaque membre doit apporter une serviette et la placer sur les appareils lors de l'entraînement. Après utilisation des appareils, veuillez éliminer les résidus de transpiration. Un désinfectant est disponible à cet effet. Les personnes ayant une forte odeur corporelle sont priées de se doucher avant l'entraînement. Seules les bouteilles en plastique avec bouchon sont autorisées dans les salles d'entraînement. Les récipients ouverts ou les bouteilles en verre sont interdits. Les appareils et bancs de musculation doivent être utilisés conformément aux instructions et laissés en bon état. Veuillez ranger correctement les haltères, poids, bancs, prises, etc. Afin d'assurer le bon déroulement de l'entraînement, les appareils/stations d'entraînement ne doivent pas être réservés ou même bloqués pour plusieurs séries.

CONSOMMATION DE CIGARETTES ET DE DROGUE

Toute consommation de cigarettes et de drogues (anabolisants, testostérone, cocaïne, héroïne, marijuana, alcool, etc.) est strictement interdite dans les locaux du club PureGym. Même la consommation de quantités autorisées par la loi est interdite. Toute violation entraînera la résiliation de l'abonnement, une interdiction d'accès immédiate et permanente à tous les clubs et sera dénoncée à la police. Si la prise de médicaments tombant sous le coup de la loi sur les stupéfiants s'avère nécessaire, elle n'est autorisée que sur présentation d'un certificat médical. D'une manière générale, une limite de tolérance zéro est appliquée.

Volketswil, Mai 2021

Siège social
PureGym AG
Grabenwisstrasse 5
CH-8604 Volketswil

SOLARIUM

Après l'utilisation des solariums, ceux-ci doivent être nettoyés avec un désinfectant mis à disposition à cet effet.

DOUCHES

Pour des raisons d'hygiène, la coloration des cheveux, le rasage/l'épilation ainsi que les soins des ongles sont interdits dans les douches.

ENFANTS

Les enfants de moins de 14 ans n'ont pas accès au club de fitness PureGym. Les enfants entre 14 et 16 ans qui suivent un entraînement chez PureGym doivent être accompagnés d'un représentant légal et surveillés. Les jeunes de plus de 16 ans ne peuvent venir s'entraîner qu'avec l'accord écrit de leurs parents (les parents doivent être présents lors de la souscription de l'abonnement).

VESTIAIRES

basefi t.ch n'assume aucune responsabilité concernant les vêtements ou les objets de valeur des membres. Ces derniers doivent être enfermés dans les casiers prévus à cet effet. Aucun effet personnel ne doit rester dans le club de fitness PureGym entre deux séances d'entraînement.

CASIERS

Les casiers dans les vestiaires ne peuvent pas être loués. Un cadenas doit être apporté à chaque entraînement et être retiré après chaque entraînement. PureGym se réserve le droit de retirer le soir les cadenas oubliés.

